

## DELIBERATION

### CFVU-038-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

**Objet de la d lib ration :** Subvention « Campus Day : Association GENEPI »

La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

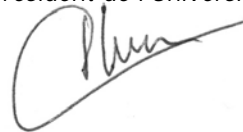
La subvention « Campus Day : Association GENEPI » est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit .

**A Angers, le 30 juin 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

NOM DE L'ASSOCIATION : **GENEPI**

NOM DU PROJET : **CAMPUS DAY - SENSIBILISATION AU MILIEU CARCERAL**

### DESCRIPTIF DU PROJET

Comme chaque année, nous souhaitons participer au CAMPUS DAY dans le but de faire connaître l'association GENEPI au plus grand nombre d'étudiants.

- **Présence d'une cellule fictive**
- **Open challenges** : Pour cette activité nous souhaitons sensibiliser au milieu carcéral dans la convivialité. Pour ce faire, nous proposons une épreuve par le biais d'une structure gonflable (ventre glisse). Les participants devront chercher des objets en lien avec le milieu carcéral en passant par cette structure gonflable

### BUDGET PREVISIONNEL

A présenter impérativement sous cette forme

DEPENSES			RECETTES		
Nature	Montant		Nature	Montant	
	en euros	% <sup>age</sup> total		en euros	% <sup>age</sup> total
1. HORS VALORISATION					
<b>ACHAT MOBILIER</b>	324.17 €				
Location structure gonflable	260.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>584.17 €</b>		<b>FSDIE</b>	<b>932.17 €</b>	
Frais de déplacements prestataire	150.00 €				
<b>Communication</b>					
Achat T-shirt	98.00 €				
Flyers et affiches	50.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>148.00 €</b>				
Repas bénévoles	50.00 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>932.17 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>932.17 €</b>	

La CVE propose de ne pas prendre en charge l'intégralité des dépenses, notamment, l'achat de mobilier (tables, tonnelles) qui seront mis à disposition par la DCI.

AIDE DEMANDEE : 932.17 €

AVIS DE LA COMMISSION VIE ETUDIANTE DU 16/06/2015

X FAVORABLE

MONTANT : 608.00 €